

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19031 - 74ÈME ANNÉE

## Face au large rassemblement pour la responsabilité

### Des élus de La Réunion veulent traiter les Réunionnais en inférieurs

**30 ans après le massacre de la grotte d'Ouvéa, un acteur clé de cet événement, Bernard Pons, souligne que pour des territoires comme La Réunion, «la solution la plus intelligente» est «une large autonomie». Cette analyse d'un des responsables de politiques qui continuent à structurer l'économie de La Réunion souligne l'isolement toujours plus grand d'élus réunionnais menés par Jean-Paul Virapoullé qui refusent tout changement et mènent actuellement une campagne pour que les Réunionnais aient moins de droit que les Guadeloupéens, les Guyanais, les Martiniquais et les Mahorais.**

La Nouvelle-Calédonie a commémoré le 5 mai dernier le 30e anniversaire du massacre commis à la grotte d'Ouvéa lors d'un assaut de l'armée et de la gendarmerie. La venue du président de la République dans l'île à cette occasion avait alors suscité de légitimes protestations. En effet, aucun des 24 otages présents dans la grotte n'avait été tué, un seul avait été blessé par un tir de gendarme. Par contre, 19 Kanaks sont morts, dont 12 avaient une balle dans la tête. A cela s'ajoute le décès d'Alphonse Dianou, mutilé par une balle française tirée dans le genou alors qu'il était fait prisonnier, et mort sous les coups des militaires français durant son transport à l'hôpital. C'est ce que conclut Me Tubiana, avocat du FLNKS, car le rapport du médecin légiste faisait état de traces de violence sur son corps, traces absentes quand il a été placé vivant dans la voiture de l'armée. Les faits ne pouvaient pas être niés, car la justice française avait même ouvert une

information judiciaire pour deux homicides et pour non assistance à personne en danger. L'Accord de Matignon a blanchi l'armée et la gendarmerie françaises, et a éteint les poursuites envers les preneurs d'otage survivants du massacre, au travers d'une l'amnistie.

#### Bernard Pons pour «une large autonomie»

Bernard Pons était un acteur clé de ces événements. Il était alors ministre des DOM-TOM et il était présent à Ouvéa. Il a pu alors constater les méthodes de l'armée française pour obtenir des renseignements sur la localisation des otages. Malgré la violence des faits, il reste publiquement persuadé que l'armée et la gendarmerie n'ont pu commettre de telles exactions. Il ne peut donc être accusé d'être un farouche partisan de la marche vers l'indépendance des peuples des anciennes colonies

intégrées à la République. Aussi son point de vue sur la situation institutionnelle dans ces collectivités doit être vu dans ce contexte.

Dans une interview parue le mois de dernier dans le «JIR» Bernard Pons souligne que d'après lui, face à la crise sociale, économique et politique des départements d'outre-mer est «une large autonomie» est «la solution la plus intelligente». Qui dit «large autonomie» dit larges responsabilités aux élus de ces territoires, avec donc à la clé la responsabilité d'adapter les lois pour qu'elles correspondent à la réalité de leur pays. Cette analyse découle d'un responsable politique qui constate l'impasse d'un système.

Jean-Paul Virapoullé et ceux qui continuent à la suivre dans son combat d'arrière garde pensent-ils que Bernard Pons est un «élu de droite égaré», propos qualifiants en substance le député David Lorion ?

## Large rassemblement pour la responsabilité

Il existe encore à La Réunion un groupe opposé à tout changement. Il s'est manifesté vendredi à la Région et lundi au Conseil départemental. Ce groupe refuse que les élus réunionnais puissent avoir les mêmes responsabilités que leurs homologues des autres départements d'outre-mer. Il persiste à maintenir les Réunionnais dans l'irresponsabilité, afin que cela soit Paris qui décide pour eux.

Leur action a été de s'attaquer à quatre députés qui ont déposé un amendement constitutionnel demandant aux Réunionnais les mêmes droits que les Guadeloupéens, les Guyanais, les Martiniquais et les Mahorais. Pour ces derniers, le projet de Constitution prévoit de pouvoir adapter la loi dans de nombreux domaines, à part l'armée, la police, la justice et les libertés garanties dans la Constitution. Il est à noter que ces quatre députés sont issus de quatre groupes parlementaires différents. En plus, un député membre d'un autre groupe, celui du parti présidentiel, a déposé un amendement demandant la transformation des départements en Pays d'outre-mer, libres de négocier leur statut avec le gouvernement, avec l'assentiment de la population. Voilà qui souligne que ce besoin de responsabilité est largement partagé, et voit la convergence

de toutes les sensibilités politiques à l'exception de l'extrême droite qui n'a pas encore donné sa position à ce sujet.

Comment expliquer l'attitude de ces élus opposés à l'évolution d'un système responsable d'un taux de pauvreté supérieur à 40 %, et de l'inscription de plus

de 180.000 Réunionnais au Pôle emploi ? Ce sera le thème de notre prochain article.

**M.M.**

## La Commission européenne cède face à la mobilisation

### « POSEI : victoire pour les agriculteurs ultramarins »

**Dans un communiqué qu'il vient de publier, le député au Parlement européen Younous Omarjee salue le succès de la mobilisation des acteurs de l'agriculture pour faire reculer la Commission européenne. Cette dernière est revenue sur sa proposition de baisser le budget du POSEI pour la période 2021-2027.**

« La mobilisation des acteurs agricoles et la pression mise par les députés européens des régions ultrapériphériques ont payé. La Commission européenne s'est engagée ce mardi à revoir sa copie et à ne pas diminuer le budget du POSEI pour la période 2021-2027. En effet, la Commission avait proposé une diminution de 3,9 % du budget du POSEI, ce qui aurait eu des conséquences catastrophiques pour les agricultures dans les Outre-mer.

Dès le 30 mai, les députés européens ont saisi le Président Juncker, lui rappelant l'engagement qu'il avait pris à Cayenne lors de la conférence des RUP, de ne pas toucher au budget du POSEI. L'action convergente d'Eurodom à Bruxelles, des organisations professionnelles et des députés européens a permis que le pire soit écarté.

Il appartient à présent aux Etats-membres et au Parlement européen de l'entériner dans les futures négociations. La position du Parlement européen est déjà connue, et le soutien aux régions ultrapériphériques est acquis. »

## In kozman pou la rout

### « Na arienk la vérité k'i blèss »

Mi sort oir kékpar sa in poverb komorien, mé mi pans li la pa arienk komorien vi ké mi koné ali dopi lo tan moin lété in pti. An tou lé ka, sak moin lé sir, néna provèrb-la in pé dann tout péi. Lontan moin la pans kozman-la lété vré pou vréman : lé vré la vérité tazantan i fé mal. Sa lé sir ! sirtou si s é in vérité ou i vé pa toulmoun i koné épi i port dsi in n'afèr lé pa aprèsyé dann la sosyété. Mé zordi mi poz amoin kant mèm in késtyon : mi domann amoin si in mansonz i ariv pa fèr pli mal ké la vérité é arzout èk sa si demoun ou lé a dalonaz avèk i kroi lo mansonz. Mi pans, sa i fé mal kant mèm pliské la vérité sirtou si ou na poin lo moyin fé konète lo vérité. Sa lé bien vré dann la politik sa ! Mèm dann la vi anparmi la sosyété. Alé ! Mi kite azot rofléshi la dsi é ni artrouv pli d'van. Sipétadyé.

Edito

## 30.000 logements vacants à La Réunion : la faillite du marché

L'INSEE a publié hier une étude sur l'évolution du nombre de logements à La Réunion. Ce document note une hausse de ce nombre, en raison de la croissance démographique et de la décohabitation. L'INSEE souligne également l'importance du nombre de logements dits vacants, répondant à cette définition :

« **Logement vacant : logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants : proposé à la vente, à la location ; déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ; en attente de règlement de succession ; gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire.** »

Voici ce qu'écrit l'INSEE à ce sujet :

« **Près de 30 000 logements sont vacants à La Réunion, soit 8,4 % de l'ensemble du parc de logements. C'est autant qu'en métropole (8,0 %) et nettement moins qu'aux Antilles (15 %) et Guyane (10 %). À La Réunion, la part de logements vacants est à son niveau de 1990. Les logements vacants sont plus nombreux dans des communes des Hauts comme Cilaos (15 %) et Salazie (13 %). C'est également le cas dans des grandes communes urbaines comme Saint-Denis et Saint-Benoît. À Saint-Denis, la structure du parc de logements y contribue probablement : les logements collectifs sont plus souvent vacants, les maisons étant davantage recherchées par les ménages. Par ailleurs, en 2015 à La Réunion, 7 900 logements ne sont occupés qu'une partie de l'année pour les week-ends, les loisirs ou les vacances (résidences secondaires) ou pour des raisons professionnelles (résidences occasionnelles),**

**soit 2,2 % des logements. Cette part est bien plus élevée dans des communes des Hauts, comme La Plaine-des-Palmistes (21 %) et Cilaos (11 %). Cette part est la plus faible des régions françaises (hors Mayotte), juste derrière la Guyane (2,3 %). En métropole, la part des résidences secondaires ou occasionnelles s'élève à 9,6 %.** »

Ce sont donc près de 38.000 logements qui ne sont pas occupés en permanence. Ce nombre a le même ordre de grandeur que celui des familles qui vivent dans un logement insalubre ou trop petit. Ce décalage s'explique par le fait que le logement est laissé à la « main invisible » du marché. Or, avoir un toit et suffisamment d'espace est un des droits fondamentaux de chaque être humain. Dans le système actuel, l'accès ou pas à un logement décent influence sur la réussite scolaire, or c'est de cette réussite scolaire que dépendra ensuite l'insertion dans un autre marché, celui du travail.

Laisser des droits fondamentaux tels que le travail ou le logement dans les mains du marché amène à de grandes injustices et condamne une part importante de la population à la pauvreté et à vivre dans des logements insalubres. Là aussi s'impose une nouvelle politique, où le marché ne dictera plus sa loi pour perpétuer les inégalités.

**J.B.**

### Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany  
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;  
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : [redaction@temoignages.re](mailto:redaction@temoignages.re)

SITE web : [www.temoignages.re](http://www.temoignages.re)

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : [publicite@temoignages.re](mailto:publicite@temoignages.re)

CPPAP : 0916Y92433

# Oté

## Matant Zélida zordi i parl anou la téori lo ruisèlman larzan

Matant Zélida la ékri Justin :

Mon shèr nové, mon spès salté, rouj-de-fon dovan l'éternité, mi koné zot i yèm pa bann rish é pou zot nout prézidan sé in prézidan pou bann rish. Mé a bien rogardé, moin lé pa rish, mèm pa ditou, mé mi pans bann rish la plipar d'tan lé plis méritan ké sak lé pa. Fransh vérité mi yèm bien bann rish é mi yèm bien nout prézidan i yèm azot bien. Tout fason sé par zot larzan i ruisèl dsi tout la sosyété. Tok ! Pran s a pou toué !

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matant i koz touzour la boush rouvèr ala ké ou i yèm bann rish. Sa i étone pa moin. Dann tan lésklavaz ou nora fé out min tort avèk bann mèt. Dann tan langazman ou nora fé lanbordir avèk bann zangazis. Dann tan la koloni-in tan ou la bien koni - l'avé arienk bann gro blan téi kont pou ou. Vi rapèl, kosa défin out sèr téi di pou ou. Ou i rapèl bien ? Lo mo i komans par « M » é i fini par « L ». Si ou i pran lo maskilin, li komans pa « M » touzour é li téi fini par « O ». La pa in konpliman bien antandi, sof out respé mé lété out sèr té i di sa. La pov définte !

Astèr ou lé partizan lo ruisèlman. Ou i pans larzan i pran dépar avèk bann rish é i angrès tout la sosyété ofiramézir. Sèl domaz sa sé k' in n'afèr i réisi pa ninport ousa. Larzan i sava avèk bann rish épi i tourn an ron avèk zot é sak la poin li la poin sansa in pti pé i pass dann son posh épi i rash tout vitès par pèr d'rès la. Sa lé vré pou La Rényon matant pars si lo tik-tak dé ruisèlmna téi marsh nout tout nora été rish dopi lontan. Majine in pé la kantité milyar i rant La Rényon épi i sort. Majine in pé si sa téi tourn kék foi rantre nou, ébin nou nora pé été konm ni lé : avèk dis pour san d'moun bien arozé par l'arzan, avèk in bann sosyété La Frans épi l'Orop i kapar sa, avèk in gran mazorité i oi trépé la koulèr d'la koulèr larzan. Matant ou i pans pa konm moin ? Si ou téi pans konm moin ou nora pi port lo nom Zélida. Tok ! Pran sa pou ou !

*Justin*